

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville pour faire l'estimation d'un trottoir en pierre à dalles et en goudron.

—M. l'échevin Paquin demande aussi que les rails des tramways soient placés dans le milieu du chemin sur la rue St-Denis, au nord de la rue DeFleurimont.

Résolu: Que les avocats de la Ville soient priés d'étudier la question de savoir si oui ou non, la Compagnie des Tramways de Montréal est tenue de poser ses rails au milieu du chemin, à ses propres frais.

—M. W. H. Anderson, de la Dominion Concrete Company, Kemptville, Ontario, se présente devant la Commission et donne des explications sur les mérites et avantages de l'égout en béton et des tuyaux d'égout fabriqués par sa Compagnie.

M. Anderson est requis de soumettre un échantillon de tuyaux fabriqués par ladite Compagnie, et la question est soumise à M. S. Howard, I. C., sous-inspecteur conjoint de la Ville pour rapport.

—M. J. P. Mullarkey, directeur gérant du Terminal, se présente devant la Commission et demande que les amendements projetés au règlement No 274 approuvés par la Commission de la Voirie à son assemblée du 19 juin, soient insérés dans la rédaction du règlement soumis au Conseil le 14 juin 1904 et renvoyé à la Commission de la Voirie.

Résolu: D'acquiescer à cette demande et que rapport soit fait au Conseil en conséquence.

—M. E. R. Décary, N. P., se présente devant la Commission au sujet de sa demande pour permission de faire une voie d'évitement sur la jetée.

L'étude de la question est différée jusqu'à ce que l'inspecteur de la Ville ait préparé son rapport et son plan.

REQUETES, ETC.

—De M. Domina Gagné pour effacer la ligne homologuée de la rue Resther, de la rue Bienville à la rue Gilford.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport et plan.

—De la Compagnie Canadienne de Caoutchouc, soumettant un plan indiquant l'endroit où devra se trouver le drain projeté, aussi le conduit pour les fils électriques et un conduit en tuile pour les maîtres-tuyaux à vapeur, à travers la rue Notre-Dame, entre les bâtisses de ladite Compagnie, chaque côté de la rue, aussi, deux entrées de barrière, en blocs de scorie.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport et coût approximatif.

—Soumise la copie d'une lettre du Terminal, adressée au trésorier de la Ville, demandant que le compte de \$500 contre ladite Compagnie pour ouvrages faits aux lignes de la Compagnie par la Ville, soient suspendus jusqu'à ce qu'on en soit arrivé à une décision au sujet des changements qu'on se propose de faire subir au règlement qui régit ledit chemin de fer.

Résolu: Que le trésorier de la Ville soit requis de procéder à la collection de ce compte, la Ville devant être remboursée de l'avance en question.

—De M. E. A. Barton, secrétaire de l'Hôpital Alexandra, demandant que la rue Charron, à partir de la rue Leber jusqu'à la rue Nelson, soit nivelée et macadamisée.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

—De la Banque de Montréal demandant la permission de construire une voûte sous le trottoir de l'avenue Papineau, pour un élévateur pour la cendre pour l'édifice de la nouvelle succursale.

Question différée jusqu'à ce que le règlement No 49 ait été amendé.

Il est de plus

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville reçoive instruction d'étudier le règlement No 49 et prépare les amendements requis afin de tenir les propriétaires responsables de tous dommages qui pourront survenir, de quelque manière que ce soit, résultant de l'existence ou du maintien de voûtes sous les trottoirs.

—De M. Chas. Archer, C. R., soumettant un nouveau plan de la Compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien, montrant le site changé de la ligne projetée sur la rue Saint-Patrice.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

—Du Gouvernement Provincial, protestant contre l'effacement de la ligne homologuée sur le lot cadastral No 119 et partie du lot No 120 quartier Est.

Déposée sur le bureau.

—De la Compagnie du Pacifique Canadien, montrant que les plans du viaduc sur la rue Iberville seront prêts en temps.

Résolu: Que ladite lettre soit déposée aux archives.

Referred to City Surveyor, to prepare an estimate for a flagstone and coaltar sidewalk.

—Ad Paquin also requested that the street car tracks be placed in the centre of the roadway on St. Denis street, north of De Fleurimont street.

Resolved: That the City Attorneys be requested to study the question and state whether or not the Montreal Street Railway Company is obliged to place said tracks in the centre of the roadway, at its own expense.

—Mr. W. H. Anderson, President of the Dominion Concrete Company, Kemptville, Ontario, came before the Committee, and explained the merits and advantages of the concrete sewer and drain pipes manufactured by his company.

Mr. Anderson was requested to submit a sample of the pipes manufactured by said Company, and the matter was referred to Mr. S. Howard, C. E., Joint Deputy City Surveyor, for a report.

—Mr. J. P. Mullarkey, Managing Director of the Montreal Terminal Railway Company, appeared before the Committee, and requested that the proposed amendments to by-law No. 274 approved by the Road Committee at the meeting held on the 19th June, be incorporated in the draft of by-law submitted to Council on the 14th June 1904, and referred to the Road Committee.

Resolved: That said request be granted and that a report be made to Council accordingly.

—Mr. E. R. Décary, N. P., came before the Committee and his application for permission to place a track on the dyke.

Consideration of the matter deferred until the City Surveyor has prepared his report and plan.

PETITIONS, ETC.

—From Mr. Domina Gagné, to erase homologated line on Resther street, from Bienville street to Gilford street.

Referred to City Surveyor for report and plan.

—From the Canadian Rubber Company submitting plan showing location of proposed drain, also conduit for electric wires and an 8" tile conduit for steam mains, across Notre-Dame street, between said Company's buildings situated on either side of the street. Also two scoria block gate entrances.

Referred to City Surveyor for report and estimate.

—Submitted a copy of a letter from the Terminal Railway Co., addressed to the City Treasurer, asking that the account against said Company for \$500.00 for work done by the City to the Company's line be held in abeyance until a decision is reached regarding the proposed modifications in the by-law governing said railway.

Resolved: That the City Treasurer be notified to proceed with the collection of said account as the City must be reimbursed for the outlay in question.

—From E. A. Barton, secretary of Alexandra Hospital, requesting that Charron street, from Leber street to Nelson street, be graded and macadamized.

Referred to City Surveyor for a report.

—From the Bank of Montreal, for permission to construct a vault under the sidewalk on Papineau Avenue, for an ash lift for the new branch building.

Consideration deferred until by-law No. 49 is amended.

It was furthermore

Resolved: That the City Surveyor be instructed to study by-law No. 49 and prepare the amendments required in order to hold proprietors responsible for all damages that may result, in any way, whatsoever from the existence or maintenance of vaults under the sidewalks.

—From Mr. Chas. Archer, C. R., submitting a new plan from the Canadian Pacific Railway Co., showing the revised location of the proposed line on St. Patrick street.

Referred to City Surveyor for a report.

—From the Provincial Government, protesting against the erasure of the homologated line on lots cadastral No. 119 and part of lot No. 120 East Ward.

Laid on the table.

—From the Canadian Pacific Railway Co., stating that the plans for the subway on Iberville street will be ready on time.

Resolved: That said letter be filed of record.